

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: (6): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Notes sur l'armée russe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 6 (1873).

NOTES SUR L'ARMÉE RUSSE.

L'orage présumé entre l'Angleterre et la Russie à propos de l'expédition de Khiva, a appelé l'attention sur l'armée russe. Voici quelques notes détachées de divers journaux militaires anglais :

L'instruction générale, surtout celle des sous-officiers, est remarquablement soignée.

Dans chaque régiment, quelle que soit l'arme à laquelle il appartient, il existe une école de sous-officiers divisée en deux classes. — Les caporaux ayant deux ans de service, de bonne conduite, capables et sachant bien lire et écrire peuvent y être admis. — Les cours durent deux ans; pendant la première année, l'instruction est plutôt générale, tandis que pendant la seconde elle porte plus spécialement sur les connaissances militaires.

Les résultats obtenus sont surprenants; à la sortie de ces écoles, les élèves seraient en mesure de remplir les fonctions d'instituteurs primaires, dont la pénurie est précisément un des grands obstacles au développement populaire en Russie.

Tout sous-officier qui satisfait aux examens peut aspirer au grade d'officier, un grand nombre d'entre eux subissent les examens mais refusent le grade; dans ce cas, ils ont droit, pendant leur temps de service, à une annuité de 375 fr.; on les reconnaît facilement aux galons qu'ils portent comme marque distinctive.

Mal payé et encore plus mal nourri, le soldat russe est néanmoins assez robuste pour supporter les plus grandes fatigues et les plus fortes privations.

Chaque soldat reçoit toutes les années un uniforme complet; au bout de quatre ans, l'uniforme ou ce qui en reste devient sa propriété. — Toutes les différentes parties de l'uniforme, y compris la passementerie, sont fabriquées au régiment.

Chaque régiment, chaque batterie a son aumônier, et bien que la fréquentation du culte ne soit point obligatoire, on remarque peu d'abstentions, car le soldat russe est essentiellement religieux; chaque compagnie est placée sous la protection d'un saint et on peut voir le soir son image entourée de fidèles qui font leurs dévotions sous la surveillance d'un sous-officier.

Mais c'est pour la solution du problème si difficile de l'organisation des transports que la Russie s'est distinguée. Ce service est organisé par régiments.

Chaque escadron de cavalerie, chaque compagnie d'infanterie est pourvu d'un fourgon de vivres contenant des rations pour six jours. — Chaque régiment de cavalerie est suivi d'un fourgon de munitions contenant trente cartouches par carabine et vingt cartouches par pistolet; chaque compagnie d'infanterie a aussi un fourgon semblable contenant quarante cartouches par homme. Ces fourgons sont tirés par trois chevaux attelés de front; en outre, chaque régiment a un

fourgon spécial renfermant une presse lithographique pour l'impression des ordres journaliers, quatre fourgons d'ambulance, un char pour le transport des blessés et un fourgon de pharmacie.

Les ordonnances et règlements qui régissent le service sanitaire sont à la fois sages et prévoyants, mais les médecins militaires sont en nombre insuffisant; pour subvenir à ce grave inconvénient, le gouvernement accorde l'accès gratuit des facultés de médecine à tous ceux qui s'engagent à servir pendant trois ans dans l'armée comme médecins militaires.

En campagne, on organise des hôpitaux par régiment et par division, puis chaque escadron, compagnie ou section d'artillerie est accompagné d'un pharmacien monté qui dispose des médicaments et appareils nécessaires, les domestiques des officiers et les hommes non armés reçoivent encore des instructions élémentaires sur les premiers soins à donner aux blessés; ils sont, en outre, exercés au transport des blessés; dans quelques régiments, le chirurgien-major donne, en outre, des théories sur les mesures à prendre lorsque les hommes de l'art ne sont pas là. — L'administration a aussi l'intention de munir chaque soldat d'une bande de toile. — L'état sanitaire de l'armée peut être considéré, en général, comme satisfaisant, les rhumatismes et la phthisie sont les maladies les plus répandues, cela tient sans doute aux mauvais logements. — La garde seule est casernée, le reste de la troupe est cantonnée chez les paysans pendant l'hiver, et du mois d'avril au mois d'octobre, les différents régiments sont campés. — On dit que des casernes vont être construites, mais il se passera sans doute longtemps avant que ce projet puisse être mis à exécution d'une manière complète.

L'infanterie est l'arme que la Russie a le plus développée, aussi a-t-elle atteint un haut degré de perfectionnement. — Elle comprend 188 régiments, dont 10 de la garde; soit 580 bataillons de ligne et 32 bataillons de carabiniers. — La plupart des régiments comptent 3 bataillons à 4 compagnies de ligne et 1 compagnie de carabiniers. — En campagne, les 3 compagnies de carabiniers d'un régiment forment un bataillon spécial.

Le bataillon russe a sur pied de guerre un effectif de 900 hommes; sur pied de paix, cet effectif peut être réduit à 320 hommes.

Chaque régiment a, en outre, un bataillon de dépôt. — La compagnie sur pied de guerre compte 4 officiers et 211 hommes (sous-officiers et soldats).

L'armement est actuellement le fusil Kùng transformé, mais sous peu toute la troupe sera armée du fusil Berdan se chargeant par la culasse.

Il est à remarquer que les mires sont graduées jusqu'à environ 1800 pieds pour toute la troupe, à l'exception des carabiniers et de 8 hommes d'élite par compagnie de ligne, qui ont la mire graduée à 5600 pieds. — Les hommes portent 90 cartouches sur eux, les fourgons de compagnie en portent 40 par homme et le parc en contient 60.

Le fantassin russe porte une charge totale de 68 livres et, malgré ce poids énorme, sa marche est tellement rapide qu'il est douteux qu'il puisse être égalé par l'infanterie des autres armées ; il faut dire qu'on cherche par tous les moyens à développer cette qualité et qu'on attache une grande importance aux exercices gymnastiques ; il ne se passe pour ainsi dire pas de jour sans qu'on en fasse.

Afin de rendre l'infanterie complètement indépendante des autres armes, on détache toutes les années 10 hommes par régiment pour servir un an avec une batterie ; comme la durée du service est de 8 ans, on a toujours ainsi 80 hommes qui connaissent le maniement des pièces ; dans chaque compagnie il y a, en outre, 8 hommes qui portent des pelles et des pioches, auxquels on a enseigné à faire les travaux de fortifications élémentaires.

Comme d'autre part tous les paysans russes savent manier la hache et que les différents arts manuels nécessaires à la vie militaire sont représentés, un régiment russe, avec son train des équipages, est complètement indépendant, trouvant dans ses propres ressources de quoi subvenir à tous ses besoins.



LOI FÉDÉRALE DU 8 MAI 1850 SUR L'ORGANISATION MILITAIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

*mise en regard du projet rédigé par MM. les colonels fédéraux Paravicini
et Wieland. (1)*

CHAPITRE I^{er}. — OBLIGATION DE SERVIR.

Texte de la loi.

Art. 1^{er}. Tout Suisse est tenu au service militaire.

Art. 2. Le service militaire est obligatoire dès l'âge de 20 ans commencés à l'âge de 44 ans révolus

Art. 3. Une loi fédérale déterminera les exemptions, ainsi que les exclusions du service militaire.

Art. 4. Un règlement particulier déterminera les qualités requises pour être admis au service militaire.

Art. 5. Le remplacement militaire est interdit.

Projet.

Art. 1^{er}. Tout Suisse est tenu au service militaire, et il doit recevoir l'instruction nécessaire pour pouvoir répondre d'une manière honorable à l'appel de la patrie. — Le remplacement est interdit.

Art. 2. Le service militaire est obligatoire dès l'âge de 20 ans révolus à l'âge de 44 ans révolus.

Art. 3. N'est pas modifié.

Art. 4. N'est pas modifié.

Art. 5. Les cantons sont chargés de veiller à ce que les hommes astreints au service militaire remplissent leurs obligations ; ils sont responsables vis-à-vis de la Confédération de la stricte observation de la loi à cet égard.

(1) Voir *Revue militaire*, n° 2 de 1873.